

Les Collectionneurs Leucatois

15, Place de la République

11370 LEUCATE



Portable : 06.80.82.00.63.

Email : lescollectionneursleucatois@laposte.net

Site internet : lescollectionneursleucatois11.com

POUR INFORMATION ET DIFFUSION

Leucate, le 23 janvier 2020

Monsieur, Madame,
Chers (es) Présidents (es) d'Association,
Chers (es) Collectionneurs (es) et Amis,

Après accord de la salle municipale, Les Collectionneurs Leucatois ont le plaisir de vous informer que notre association organise cette année sa

32^{ème} Bourse Multi-Collections

dans la salle du "**Complexe Sportif**" de **Leucate Village**
le **Dimanche 09 Août 2020 de 9h00 à 18h00 non stop.**

ENTRE NARBONNE ET PERPIGNAN - SUR L'A9, SORTIE N°40 LEUCATE

La Bourse sera ouverte aux professionnels (négociants dûment patentés), aux associations de collectionneurs, aux membres de ces associations, ainsi qu'aux particuliers. Les réservataires pourront être accueillis dans la **grande salle du complexe sportif** sur 250 ml de **plain-pied**, avec **entrée gratuite** pour les visiteurs et une **pochette de timbres offerte à tous les jeunes**. Des tables de 1,00 m x 0,75 m seront mises à la disposition des participants moyennant le prix forfaitaire inchangé de **8 Euros le ml**. Outre les tables, des chaises en grand nombre seront mises à disposition des participants.

Le **parcours d'accès sera fléché** en agglomération. Des **parkings gratuits** jalonnent les alentours. Un **parking privé** sera mis à disposition pour les réservataires dans la limite des places disponibles avec une facilité pour le transport de matériel. Les réservataires trouveront sur place une **buvette**, où ils pourront retirer leurs tickets de réservation dans une enveloppe à leur nom avec leur numéro de table de réservation, ... et une surprise à l'intérieur.

Les personnes qui voudraient **devenir membre de l'association**, exposer dans les panneaux d'exposition ou tenir un stand « exposition », peuvent le faire : il suffit de remplir certaines « cases » des documents ci-joints, et ainsi profiter des avantages comme tout membre de l'association des Collectionneurs Leucatois.

Afin de faciliter l'organisation de cette manifestation, nous vous demandons de bien vouloir retourner dûment rempli le **bulletin de réservation joint avec les photocopies demandées accompagné du règlement correspondant avant le 15 juillet au plus tard.** Les inscriptions se feront au fur et à mesure de la date de réception. Inscrivez-vous donc, le plus rapidement possible. Tout dossier incomplet ne sera pris en compte que si les pièces demandées arrivent avant la date limite d'inscription.

Une **pièce d'identité vous sera demandée** le jour de la manifestation pour vérification et enregistrement conformément au code des impôts. Le **port des badges pour tous est obligatoire**. Une **tombola** est prévue à **17h30**.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, recevez nos meilleures salutations.

Le Secrétaire
M. TURQUAY

REGLEMENT INTERIEUR

32^{ème} Bourse Multi-Collections des Collectionneurs Leucatois
au Complexe Sportif - Leucate Village - Dimanche 09 Août 2020 de 9 h à 18 h

Article 1: Le présent règlement s'applique à tous les participants à la bourse organisée par l'association "**Les Collectionneurs Leucatois**" dans la grande salle du « Complexe Sportif » de Leucate Village, le **dimanche 09 Août 2020**. Les réservataires pourront être accueillis **sur 250 ml** avec entrée gratuite pour les visiteurs, une pochette de timbres offerte à tous les jeunes.

Article 2: La bourse sera ouverte aux négociants patentés, aux associations de collectionneurs, aux membres de ces associations, ainsi qu'aux particuliers, sous la responsabilité civile de chaque exposant. Outre les tables, des chaises en grand nombre seront mises à disposition des participants.

Article 3: Les ventes et échanges porteront sur les **collections habituelles**: timbres et accessoires philatéliques, cartes postales, télécartes, monnaies et billets, épinglettes, porte-clefs, livres anciens et revues, B.D., marque pages, buvards, disques, cassettes, DVD, parfum, modèles réduits, fèves, capsules de champagne, dés à coudre, poupées, fées, étiquettes de vin ou de fromage,...- liste non limitative.

Article 4: Les réservations pour être retenues dans la limite des places disponibles doivent avoir un dossier complet **au plus tard pour le 15 juillet**. Tout dossier incomplet sera mis en attente ; il ne sera pris en compte que si les pièces demandées arrivent avant la date limite d'inscription. Une fois cette date passée, les places seront attribuées en fonction de leur date d'arrivée. Aucun changement ne pourra être possible. De plus, les réservations reçues au delà de cette date seront mises en liste d'attente en cas de désistement ou de problème d'un réservataire de dernière minute.

Article 5: **Le retour du bulletin de réservation implique l'adhésion totale au présent règlement.** La **photocopie pour confirmation dudit bulletin vous sera adressée vers le 20 juillet dès enregistrement**. Le chèque à l'ordre des Collectionneurs Leucatois, ne sera encaissé qu'après la manifestation. En cas de désistement le jour de la manifestation, sans justificatif fourni, le chèque sera directement encaissé dans les huit jours. A partir de 9h00 ouverture au public, les places non occupées seront redistribuées, sans remboursement possible. **Le port des badges pour tous est obligatoire.**

Article 6: Les participants trouveront sur place une **buvette** pour se restaurer et se désaltérer, où ils pourront retirer leurs tickets de réservation dans une enveloppe à leur nom avec leur numéro de table de réservation,... et une surprise à l'intérieur.

Article 7: Les organisateurs se réservent le droit, sans avoir à en fournir les motifs, de récuser tout négociant ou autre particulier. Les organisateurs pourront également prononcer l'exclusion de tout participant qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.

Article 8: Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis à vis des participants tant sur le plan juridique que fiscal et vis à vis des risques d'accidents corporels, de vols, pertes, accidents, avaries ou dégradations de toute sorte qui surviendraient à l'occasion de la manifestation. Les participants s'assureront, s'ils le jugent utile contre les-dits risques, sans que les organisateurs puissent être inquiétés ou recherchés à ce sujet.

Article 9: En raison de la loi du 30 novembre 1987, du décret 88 1040 du 14 novembre 1988 et de la circulaire du 7 août 1990, limitant à 2 manifestations par an, les participants devront répondre de leur qualité devant les organisateurs ou devant toute autorité qui l'exigerait. **Pensez à vous munir d'une pièce d'identité valide.**

Article 10: Les participants s'engagent à respecter les lois et règlements en vigueur relatifs aux bourses de collectionneurs qui rassemblent aux côtés de revendeurs patentés des particuliers désireux de vendre des objets dont ils sont propriétaires. Les fumeurs ne sont pas admis dans la salle (interdiction légale Loi Evin). Possibilités de fumer dehors. Quant aux animaux de compagnie des participants, ils ne sont tolérés que si tenus en laisse et sous la table de réservation et avec une muselière pour certaines espèces canines.

Article 11: Un parking privé sera mis à disposition dans la limite des places disponibles avec une facilité pour le transport de matériel. Les réservataires devront **déballer** leur marchandise de **7h00 à 8h30 du matin**. L'horaire d'**ouverture au public est de 9h00 à 18h00**. Aucune vente ne sera effectuée aux personnes n'ayant pas de badges avant l'heure d'ouverture au public. La bourse Multi-Collections **fermant à 18h**, nous vous demandons, Mmes et Mrs les participants, d'attendre cette heure-là pour débarrasser votre stand, par respect aux visiteurs, et d'autant plus qu'est prévue une **tombola à 17h30**. Seuls les numéros tirés au sort seront parmi les badges présents récoltés entre 17h et 17h30 ainsi que la vente de tickets à ce créneau horaire. Puis, faire en sorte que les tables soient **débarrassées impérativement maximum à 19h00** pour le démontage de l'exposition et le rangement de la salle. Un pot de l'amitié sera offert en clôture par l'association organisatrice.

Article 12: Aucun souvenir propre à la bourse ou à l'association organisatrice ne pourra être proposé aux visiteurs sans l'accord préalable des organisateurs.